

# Les allocations familiales majorées

## Les allocations familiales, c'est quoi ?

Quand on a un enfant, on peut avoir des allocations familiales.

C'est de l'argent qu'on donne aux parents pour les aider avec leurs enfants.

Chaque parent en Belgique a droit à cet argent.

FAMIWAL c'est une caisse d'allocations familiales.

Ça veut dire que c'est FAMIWAL qui donne l'argent aux parents.

C'est en Wallonie.



## Les allocations familiales majorées, c'est quoi ?

Parfois les parents peuvent recevoir plus d'argent.

Par exemple : quand on a un enfant avec un handicap.

Ce sont les **Allocations Familiales Majorées**.

On dit aussi **AFM**.

Pour demander les AFM, il faut avoir un titre de séjour.

Un titre de séjour c'est un document pour dire qu'on peut rester en Belgique.

C'est un peu comme une carte d'identité.

C'est pour les personnes :

- qui viennent d'autres pays
- et qui veulent rester en Belgique.



La loi va changer.

Les familles qui n'ont pas encore de titre de séjour  
vont pouvoir demander les AFM.



Le conseil trouve que c'est bien.

Comme ça les familles vont pouvoir avoir plus vite les AFM.



Traduction réalisée par

[www.falc.be](http://www.falc.be)

